

(N^o 85.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 JUILLET 1881.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires au Budget du Ministère de l'In- térieur de l'exercice 1880.

(Voir les Nos 160 et 176, session 1880-1881, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DE SELYS LONGCHAMPS, Président, BONNET,
TACQUENIER, le Baron SURMONT DE VOLSBERGHE et COLLET, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission a examiné le Projet de Loi tendant à allouer au Département de l'Intérieur plusieurs crédits supplémentaires, s'élevant ensemble à fr. 43,146-72, à rattacher au Budget de l'exercice 1880.

Les considérations que le Gouvernement fait valoir à l'appui de ces demandes sont partagées par votre Commission, qui vous propose l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
ARM. COLLET.

Le Président,
EDM. DE SELYS LONGCHAMPS.